

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, Mme Isabelle GUINOT, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL,

Etaient absents excusés : Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Pouvoirs : 4 (de Mme CHARTON à M. GAUDRY, de M. FEVRAT à Mme JUILLOT-DETROIT, de Mme TRULLARD à Mme ALIGNOL, de M. DESSAUGE à M. MARCEAUX)

Secrétaire de séance : Mme Maryse COLAS

Date de la convocation : 28 février 2018

Date d'affichage des délibérations : 13 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2018 est approuvé par une abstention et 16 voix pour. L'ordre du jour est ensuite examiné.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE

ZONE D'ACTIVITES LES QUARTS : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion de la Zone d'Activités les Quarts.

La section de fonctionnement présente un excédent de 36 251.21 € : les dépenses sont de 88 889.65 € et les recettes sont de 125 140.86 €.

La section d'investissement présente un déficit de 35 369.65 € : les dépenses sont de 113 177.68 € et les recettes sont de 77 808.03 €.

L'excédent global des deux sections est de 881.56 €

La zone d'activités les Quarts relève maintenant obligatoirement de la compétence de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse. Il n'y aura donc pas de budget 2018 pour la zone. Une délibération concordante entre les deux collectivités sera prise afin de mettre en place les modalités financières du transfert de compétences.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion du budget annexe d'assainissement.

. section de fonctionnement : les dépenses sont de : 56 471.31 € ; les recettes sont de : 133 183.12 € l'excédent de fonctionnement est de 76 711.81 €

. section d'investissement : les dépenses sont de : 19 965.74 € ; les recettes sont de : 69 632.29 € la section présente un excédent de 49 666.55 €

Le résultat global des deux sections est un excédent de 126 678.36 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 15 119 € en dépenses, il n'y en a pas en recettes.

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, l'excédent de la section de fonctionnement (76 711.81 €) est donc affecté intégralement à la recette de fonctionnement.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET

PRINCIPAL : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif et le compte de gestion du budget principal communal.

. Section de fonctionnement : Les dépenses sont de : 1 516 769.20 € ; les recettes sont de : 1 809 522.46 €. La section de fonctionnement présente un excédent de : 292 753.26 €

. Section d'investissement : les dépenses sont de : 566 842.55 € ; les recettes sont de : 464 908.19 €

La section d'investissement présente un déficit de : 101 934.36 €

Le résultat global des deux sections est un excédent de 190 818.90 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de 57 564 € en dépenses et 114 253 € en recettes, soit un excédent de restes à réaliser de 56 689 €.

L'excédent de la section de fonctionnement (292 753.26 €) est affecté comme suit :

- Excédent capitalisé de la section d'investissement (c/1068) : 45 245.36 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement (c/002) : 247 507.90 €

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE

DOUBS BRESSE : Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle rédaction des statuts, afin d'intégrer diverses compétences rendues obligatoires (dans les domaines de la politique du logement et du cadre de vie, des terrains familiaux locatifs, soutien aux associations dans le cadre du développement des activités culturelles et sportives)

ADHESION AU CONTRAT DU CENTRE DE GESTION DE SAONE ET LOIRE SOUSCRIT AUPRES DE CNP ASSURANCES POUR LA COUVERTURE DE NOS OBLIGATIONS STATUTAIRES CONCERNANT LES AGENTS DE LA COMMUNE AFFILIES A LA CNRACL ET A L'IRCANTEC, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 01 janvier 2018. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.98 % ; pour les agents affiliés à l'IRCANTEC il est de 0.97 %.

SUBVENTION 2018 – COMITE DES FETES : le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes les subventions suivantes : Subvention générale de fonctionnement : 500 € ; subvention pour le feu d'artifice : 600 € ; Subvention pour labatterie fanfare : 200 €

SUBVENTIONS 2018 – LA TIRELIRE DES ECOLES et APECOM : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes : 115 € à l'association la Tirelire des Ecoles et 115 € à l'association APECOM

SUBVENTIONS 2018 – CHORALE ARPEGE : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 115 € à la chorale Apège

SUBVENTIONS 2018 : sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations :

ORGANISMES	VOTE 2018	ORGANISMES	VOTE 2018
Association Paralysés France	50	FNACA	115
Comité Dpt Ligue contre le Cancer	50	ACPG	115
Valentin Haüy association	50	Association les Films de la Guyotte	115
Association Pupilles PEP 71	50	Comité du Souvenir la Madeleine	115
Croix Rouge	50	ADMR	115
Comité contre les maladies respiratoires et tuberc.	50	Association des conscrits	115
ADIL Information Habitat	50	Association de gymnastique St-Martin	175
Prévention Routière	50	Club Espoir	175
Les Papillons Blancs	50	Association Judo Club	300
Sesame Autisme Rhône-Alpes	50	Tennis club	300
Restaurants du Cœur	50	Amicale du Temps Libre	300
France Adot	100	Amicale Sapeurs Pompiers	350
Centre Anti-Cancer Leclerc	100	Club sportif et artistique Saône et Bresse	350
Mission Locale Chalonnais	100	Amicale Donneurs Sang	400
CIFA Jean Lameloise Mercurey	115	Club Cyclotourisme	500
Association de gestion du LEPP Reine Antier	115	USSM	1800
Société Chasse la Bressane	115	Ecomusée Pierre de Bresse	3000
Amicale Boules St-Martin	115	Amicale SP (section jeunes sapeurs pompiers)	53
Association Les Amis de Perrigny	115	Coopérative Scol. Ecole Prim. Piscine	750
Baby Football Club St Martin	115	Coopérative Scol. Ecole Maternelle	320
les bonz'amis du baby	115	Coopérative Scol. Ecole Primaire	600
Agir Pour avancer	115	Coop. Scol. EP adhésion USEP	220
Association Saône et Bresse 71 (tennis table)	115	Coop. Scol. EP activité cinéma	1560
Le Jardin des Rêves	115	Collège O. de la Marche formation PSC1	1230
		TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES	15073

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'EXERCICE

2018 : Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer la participation par élève des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2018 comme suit : Ecole Primaire : 333,00 € par élève ; Ecole Maternelle : 1 200,00 € par élève

La participation qui sera demandée aux commune de résidence des élèves scolarisés à Saint Martin en Bresse par « dérogation scolaire de droit », à savoir dans les cas où l'inscription est possible sans l'accord préalable du maire de la commune de résidence, est fixée comme suit : Ecole Primaire : 200,00 € par élève ; Ecole Maternelle : 720,00 € par élève

GARDERIE PERISCOLAIRE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS : Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la garderie mis à jour pour tenir compte de la nouvelle capacité d'accueil (35 enfants) et de la suppression des rythmes scolaires. Les tarifs restent inchangés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : de l'association France Adot 71, de l'ADIL 71 pour les subventions 2017

Foyer rural : le maire rend compte de la réunion avec M. BERTHOU du Syndicat Mixte du Chalonnais pour le dossier de demande de financement CEE TEPCV. Les caractéristiques des performances énergétiques seront acceptées sans changements si les devis sont signés avant le 1^{er} avril.

Travaux divers :

- Cimetière : le parking est en cours de réalisation
- Sanitaires rue des Combes : leur réaménagement est en cours pour être aux normes ADAP
- Ecole maternelle : des vélux ont été enlevés et leurs emplacements recouverts en tuiles afin d'éviter les infiltrations. Ces modifications ne posent pas de problème de luminosité en raison de l'existence de grandes baies vitrées dans les locaux concernés.

Logement de secours : le maire indique que le logement est occupé actuellement suite à un incendie chez des particuliers

Commémorations :

- Le point est fait sur les préparatifs de la commémoration de la Madeleine le 11 mars
- Le maire rappelle aux conseillers la commémoration du 19 mars prochain

Festival du film : le maire rappelle la soirée du festival du film « L'Ici et l'Ailleurs » à la salle polyvalente le vendredi 23 mars prochain.

Communauté de Communes SAONE DOUBS BRESSE : le maire rend compte de la dernière réunion de la CC. Sont en cours :

- l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui remplace les PLU dans les communes
 - les travaux de construction/aménagement des locaux des crèches sur Allériot, Verdun/Doubs et Clux-Villeneuve
- La taxe GEMAPI a été instaurée par la CC pour faire face aux nouvelles compétences transférées par l'Etat en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations pour la protection des personnes.

Eclairage public : une étude est en cours avec le SYDESL pour l'implantation de différents points d'éclairage public (zone stade/tennis).

M. ROBLOT demande à ce que l'éclairage du hameau de Colnand soit revu dans sa globalité pour une meilleure implantation des points lumineux.

Perrigny : M. ROBLOT rappelle la lettre d'un riverain de la route de Chalon à Mme ROBLOT, Conseillère Départementale, pour demander la création d'un cheminement piéton en bordure de la voie départementale. Un devis a été demandé, le maire a fait une réponse à ce courrier. Il précise que la Communauté de Communes n'est pas compétente en ce domaine.

La séance est levée à 22 H 15. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.